

CHAPITRE VII.

DE L'IMPUISSANCE, DES APHRODISIAQUES ET DES PRÉSERVATIFS.

L'impuissance, connue sous les noms de débilité, d'anaphrodisie, d'agénésie, ne doit pas être confondue avec la stérilité, qui se reconnaît à des désirs et à une faculté vénérienne sans puissance prolifique, ou, si l'on veut, à une aptitude à la copulation, avec inaptitude à la génération ; tandis que l'impuissance est une *syncope génitale*, caractérisée par l'abolition permanente ou passagère des facultés nécessaires pour une parfaite copulation. L'impuissance est beaucoup plus fréquente chez l'homme que chez la femme, parce que, chez cette dernière, la conformation des parties qui servent à la copulation la met à même de recevoir presque toujours, au moins d'une manière passive, les embrassements de l'homme. L'impuissance est *absolue* lorsqu'elle dépend de l'absence des organes génitaux. L'impuissance peut encore être absolue, lorsque les organes génitaux existent, mais vicieusement conformés ou pathologiquement altérés ; l'absence des testicules n'est pas un obstacle aux jouissances de l'amour. Les eunuques sont stériles, il est vrai, parce qu'ils ne peuvent éjaculer, mais non toujours impuissants en amour. L'impuissance est *constitutionnelle*, ou par frigidité, lorsqu'elle dépend d'un tempérament apathique et très-froid, ou qu'elle est une conséquence de la débilité générale qui frappe toute l'économie. L'impuissance est *locale*, lorsqu'un individu, doué d'une certaine vigueur, éprouve une faiblesse et une inertie

marquées des organes génitaux. Les personnes d'un tempérament mélancolique sont prédisposées à l'anaphrodisie, qui peut être le résultat, 1° de désirs trop empressés et d'une imagination trop ardente ; 2° de la crainte de n'être point aimé ; 3° de l'extase qui survient à la vue des attraits d'une femme bien faite et jolie ; 4° d'une continence qu'impose la pureté d'un véritable amour ; 5° d'une extrême susceptibilité nerveuse.

L'exercice abusif et prématuré des organes génitaux, et surtout l'excès de la masturbation, causent fréquemment l'anaphrodisie atonique. On a remarqué aussi que, par un effet tout opposé, l'abstinence absolue des plaisirs vénériens devait affaiblir et même annihiler à la longue les facultés génitales. L'anaphrodisie peut être le fruit de l'influence de diverses situations morales de l'homme sur l'action des organes génitaux : certaines passions, telles que la haine, la jalousie, la vue de quelque difformité, le dégoût inspiré par une haleine fétide, des espérances déçues dans l'acte conjugal, peuvent encore y donner lieu. Les constitutions éminemment lymphatiques s'accompagnent d'un état de froideur qui peut aller jusqu'à l'impuissance : cette espèce d'anaphrodisie atteint principalement les individus qui sont doués d'un excessif embonpoint. M. Lallemand (*des Pertes séminales involontaires*, 1836, page 289) rapporte l'exemple d'un hypocondriaque qui fut frappé d'impuissance tant que la cavité intestinale contient des vers ascarides.

L'impuissance provient aussi souvent de l'émission vicieuse de la liqueur séminale. Cette névrose génitale atteint généralement des sujets nerveux, d'une constitution délicate ou affaiblie.

Lorsque l'émission de la semence se fait avec lenteur, ce qui dépend d'une constitution apathique ou de l'atonie des organes génitaux ; lorsque l'éjaculation n'a lieu qu'après la manifestation du plaisir chez la femme, et lorsque la fatigue, peut-être le dégoût, ont succédé aux désirs, il est important de réclamer les secours de la médecine.

L'agenesia dispermia refluens, qui consiste dans le reflux de la liqueur spermatique vers les vésicules séminales et la pénétration de ce fluide dans la vessie, sans qu'il ait atteint l'extrémité du pénis, a été introduite dans la science sous l'autorité de Petit. (*Mémoire de l'Académie de chirurgie*, tome I, page 124.) La description qu'il en a donnée a été transcrite par Sauvages. Dans cette maladie, au moment du coït, il n'y a point d'émission de semence, et ce n'est qu'après l'acte et lorsque les urines sont rendues, que le sperme est rejeté au dehors. Ce cas est assez commun chez les personnes qui ont subi de fréquentes blennorrhagies, et qui, par cette circonstance, ont contracté quelque rétrécissement ou quelque induration portant sur le canal de l'urètre,

ou bien qui ont le passage des urines embarrassé par l'accumulation d'un mucus concret.

L'impuissance peut être la suite de la faiblesse particulière des organes génitaux due à des jouissances vénériennes anticipées, à l'abus de ces mêmes jouissances, ou à celui, plus dangereux encore, des plaisirs solitaires ou de la masturbation. Les méditations profondes et soutenues peuvent causer l'impuissance, comme les frictions mercurielles, la liqueur de Wan-Sviéten, le baume de copahu, les saignées répétées, les préparations d'iode et surtout l'iodure de potassium et les injections astringentes, etc.

Les anciens ont dit que les Muses étaient vierges, pour exprimer le peu de disposition qu'ont les savants au plaisir de l'amour physique; le bon La Fontaine nous a dit aussi :

Un muletier à ce jeu vaut trois rois.

Chez les gens de lettres, l'encéphale absorbe toute l'activité aux épens des parties génitales, qui sont souvent émaciées et flétries.

Lorsque l'impuissance dépend de la force de l'imagination, il faut se rappeler le conseil que Montaigne donnait à un nouveau marié qui était dans un cas semblable : « Qu'il vaut mieux, dit cet écrivain philosophe, faillir indécemment à étrenner la couche nuptiale pleine d'agitation et de fièvre, en attendant une autre commodité moins alarmée. »

Si la faiblesse ou l'impuissance des organes génitaux était toujours à suite du libertinage, on ne ferait point ici mention des aphrodisiaques; mais une foule de causes peuvent diminuer ou détruire, chez les personnes les plus vertueuses et les plus sages, l'aptitude à se refroidir; le médecin doit donc employer toutes les ressources de son art pour rendre à ces infortunés l'exercice de la fonction la plus importante de la jeunesse.

Les breuvages et les philtres amoureux, les diabolins d'Italie; en un mot, toutes les préparations destinées à ranimer les organes de la reproduction, doivent aux cantharides leurs faibles avantages et leurs terribles dangers. On frissonne en voyant la main des Grâces, dit *Chaumeton*, dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, présenter la coupe empoisonnée pour assouvir une passion brutale. La mort prématurée de Lucrèce est attribuée, par les biographes de ce poëte célèbre, à un philtre amoureux qu'il reçut de sa chère Lucilia. *Amroise Paré* raconte qu'une courtisane ayant saupoudré de cantharides ses mets qu'elle offrait à l'un de ses amants, cet infortuné fut attaqué

d'un priapisme violent et d'une perte de sang par l'anus, dont il mourut. Le même auteur cite l'exemple d'un abbé qui, pour se montrer preux chevalier de Vénus, avala une dose de cantharides qui lui causa une hématurie mortelle. On assure que l'excellent acteur Molé, désirant prouver qu'il conservait encore, au déclin de sa carrière, la vigueur qui est l'attribut de la jeunesse, prit un breuvage dans lequel entraient les cantharides, et trouva la mort au lieu de la jouissance qu'il cherchait. Il me serait facile d'ajouter à ce martyrologe les noms de plusieurs jeunes libertins qui, malgré mes conseils, ont eu recours aux cantharides, et bientôt ont terminé leur existence au milieu des tourments.

Pour remédier convenablement à la débilité des organes génitaux chez l'homme, il faut que le médecin en apprécie l'origine et que le traitement aphrodisiaque soit en harmonie avec la cause qui la produit. Pour les débilités provenant des suites de la masturbation, on fera usage d'aliments spéciaux et d'une liqueur tonique, et quand cette faiblesse génitale proviendra de gonorrhées traitées par le copahu et les injections, il faudra avoir recours à six ou dix bouteilles de Rob de Boyveau, un ou deux printemps de suite.

Des moyens préservatifs contre la contagion vénérienne.

L'usage des baudruches, inventées par un médecin anglais, dont ils portent le nom, est aujourd'hui le moyen sur lequel les libertins fondent leur sécurité avec le plus de confiance; mais ce n'est pas un préservatif certain; car, comme le fait observer M. Jourdan, en parlant de ces sachets, « à part même les solutions de continuité, les érailements qu'ils peuvent offrir et leur perméabilité, ils ne garantissent que la verge, laissant le scrotum et la région pubienne exposés à la contagion. »

L'époque où fut conçue la première idée de recourir aux moyens de préserver de maladies les organes génitaux remonte aux temps les plus reculés. Les précautions recommandées par Moïse, après l'acte vénérien, en paraissent une preuve, et l'habitude que les peuples d'Orient ont de se mettre dans le bain après le coït, ainsi que l'impose leur religion, tire probablement sa source du Lévitique.

La contagion vénérienne étant plus rare chez les Orientaux que parmi les autres peuples, on croit que cet avantage est dû à l'habitude qu'ils ont de se baigner après avoir satisfait aux besoins de l'amour; mais tout en convenant que les bains, comme moyens de propreté, peuvent être utiles, je crois qu'il faut attribuer principale-

ment la moindre susceptibilité des Orientaux à contracter la syphilis, à la forme de leurs vêtements, dont l'ampleur donne lieu à un frottement continu des organes génitaux, ce qui en émousse la sensibilité, et les rend, par cette raison, moins sujets à la contagion vénérienne.

S'il existait un spécifique certain contre la contagion, faudrait-il le faire connaître ? — Oui, bien certainement, quoiqu'un médecin justement estimé, dans un ouvrage tout récent, n'épargne pas le blâme à ceux qui seraient tentés de faire connaître des spécifiques contre la contagion. (PARENT-DUCHATELET, *De la Prostitution dans la ville de Paris*, tom. II, p. 516 et suiv.) Suivant lui, « c'est à la morale qu'il appartient d'examiner à quel point est licite une invention dont l'unique objet est d'ajouter à l'attrait naturel du vice, celui de l'impunité. » De telles idées n'ont plus cours parmi les médecins ; on ne peut guère les retrouver que dans le bref du pape (1826), qui frappe d'anathème un moyen préservatif bien connu, et qui donne, entre autres motifs, celui-ci : Qu'un préservatif *entrave les décrets de la Providence, qui a voulu punir les créatures par où elles avaient péché.*

Depuis quelques années, la médecine et la chimie se sont beaucoup occupées de rechercher les moyens hygiéniques les plus convenables pour se préserver de la syphilis. La solution de ce problème eût été de pouvoir se soustraire à la contagion qui s'effectue pendant l'acte vénérien, la syphilis étant admise ; ou même avec sa femme légitime dans certaines conditions données, telles que le retour d'âge, le moment de la menstruation, la présence de dartres, l'existence des fleurs blanches, les diverses ulcérations du col de la matrice, etc.

Les préservatifs appliqués à des cas semblables se trouvent sans aucun doute avoués par la saine morale, et ils sont de deux ordres :

1^o Ceux qu'on doit employer avant l'acte du coït, et qui ont pour but d'empêcher l'absorption du virus.

2^o Ceux que l'on met en usage après l'acte, afin de neutraliser chimiquement l'action de la matière contagieuse.

Je crois que, dans l'intérêt de la santé publique, il y aurait un important avantage à propager l'emploi des préservatifs ; mais je dois abandonner ce sujet, ne voulant froisser aucun préjugé.

Lorsqu'une personne s'est exposée à la contagion, et qu'à cet égard les craintes sont fondées, nous donnons le conseil de se soumettre immédiatement au Rob de Boyveau ; une bouteille ou une demi-bouteille suffisent souvent pour aller au-devant des accidents. S'il y a contagion, la maladie reste toujours bénigne.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATIONS DE GUÉRISONS PAR LE ROB BOYVEAU, RECUEILLIES PAR LE DOCTEUR GIRAudeau DE SAINT-GERVAIS, EN 1836.

1^o M. M..., âgé de quarante-quatre ans, contracta, en 1843, un écoulement, à la suite de relations avec une femme qui se disait saine. Il eut recours aux capsules de Mothes, et aux injections astringentes. Ce traitement diminua seulement l'intensité de l'écoulement. Le malade avait conservé un suintement qu'aucun moyen n'était parvenu à tarir.

Je lui conseillai l'emploi du Rob de Boyveau-Laffeteur. Deux bouteilles suffirent pour la guérison, et depuis huit mois rien n'a reparu.

2^o Une dame, incommodée d'un écoulement leucorrhéique, communiqua à M. X... une véritable blennorrhagie. Elle affirma toutefois que la santé de son mari n'avait pas souffert la moindre atteinte. Ce fait, qui est très-fréquent dans la pratique, déconcerte au plus haut degré les personnes du monde, dont les opinions sont complètement erronées à cet égard. Les deux malades se traitèrent par le copahu et le cubèbe sans obtenir le moindre succès.

Une seule bouteille a suffi pour la dame ; tandis que l'homme fut obligé de consommer trois bouteilles ; l'emploi de quelques bougies, selon ma méthode, devint indispensable pour prévenir un rétrécissement du canal qui menaçait de se former.

3^o Deux jeunes gens communiquèrent avec la même fille, dans une des maisons de tolérance de la rue de Richelieu. L'un contracta